

# Commune Les Aix d'Angillon

## COMPTE RENDU

### Du Conseil municipal du 19 Juillet 2021

**Présents titulaires** : Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Ana LECOLIER, Maud DUFOUR, Claudine FERRAND, Sandra LANGERON, Michèle FAUCARD, Dominique GAZOUNAUD, Alexis STANOIEVITCH, Claude COMBEPINE, Gérard JOLLET, Thibault CHALLETON, Heinrich LANGERON, Antoine LLOPIS, Alexis STANOIEVITCH, Jérôme VRILOR et Marie-Reine VOLTON.

**Excuses** : Evelyne BLAIN, Mallaury LAGNEAU, Serge NUNES (procuration à Sandra LANGERON), Jérémy LALANNE (procuration à Thibault CHALLETON).

**Secrétaire de séance** : Maud DUFOUR

*Adoption du Conseil Municipal du 21 juin 2021.*

Point à ajouter à l'ordre du jour :

- Création de postes suite à l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher pour les avancements de grade 2021.
- Autorisation d'encaisser un don de 360 € suite à la dégradation d'un mobilier urbaine

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord, à l'unanimité, pour ces rajouts.*

#### 1. Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal

Date	Signataire	Objet	Tiers	Montant TTC
13/07/21	DB	Certificat de dématérialisation des actes règlementaires (logiciel)	SRCI	258.00 €
05/07/21	AL*	Vidéo projecteur interactif (pour école)	Informatique Diffusion	3 382.80 €
09/07/21	ALL*	Potelets Place Nationale (x2)	ECLATEC/GHM	864.00 € €
11/07/21	ALL	Onduleur pour fontaine Place Nationale	Eau et technologie	690.00 €
11/07/21	ALL	Guirlande pour 14 juillet	RETIF	171.76 €
08/07/21	ALL	Clés pour coffret électrique Place Nationale (x5)	Urba Flux	402.00 €
05/07/21	CP	Réfection Parking rue du Glacis et reprise des bordures et caniveaux rue du Glacis	EUROVIA	13 615.20 €
28/06/21	ALL	Porte issue de secours du Centre Culturel	Greverie	6 108.00 €
29/06/21	ALL	Rondin terrain de pétanque étang	Gedibois	562.57 €
31/05/2021	ALL	Réparation borne à incendie rte d'Henrichemont	Bayard	479.34 €

\*ALL = Antoine LLOPIS AL = Ana LECOLIER

## 2. Tarifs cantine et garderie 2022

- **Cantine :**

Pour rappel, l'appel d'offres pour la restauration scolaire a été attribuée à la société Ansamble à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Les nouveaux tarifs représentent une augmentation de 1.91% du prix initial soit 0.054€ par repas.

Le coût du personnel représente 0.99 €/repas. En l'état actuel, le tarif du repas supporté par les familles ne couvre pas le prix du repas payé à Ansamble et les frais de personnel (sans compter les frais de structure : chauffage, électricité produits entretien).

	Tarifs actuels	Tarifs si application de l'ensemble des charges	Tarifs si application de l'augmentation du prestataire	Tarifs retenus	Augmentation
	Prix TTC	Prix TTC	Prix TTC	Prix TTC	
Enfants des Aix	3,63 €	3,82 €	3,68 €	3,68 €	1,38%
Enfants Extérieurs	3,83 €	3,99 €	3,88 €	3,99 €	4,18%

Heinrich LANGERON : pourquoi il n'y a pas eu de commission sur ce sujet ? Les délais de marché n'ont pas permis une commission en revanche la réunion préparatoire du conseil a été largement dédiée à ce sujet.

Maud Dufour : combien d'enfants extérieurs à la commune sont concernés ? environ une dizaine.

Sur le tarif, il faut trouver le juste équilibre entre le coût réel et ce qui peut être supporté par les familles.

Jérôme VRILOR rappelle qu'avec le futur centre de loisirs des charges fixes pourront être mutualisées.

RAPPEL : seuls deux prestataires ont répondu à l'appel d'offre. Ansamble a été retenu du fait de la proportion des produits locaux qui composent les menus.

Il est demandé aux membres du conseil :

- D'appliquer l'augmentation suivante à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
  - Pour les enfants des Aix d'Angillon : l'augmentation correspondant au nouveau marché portant le coût de repas de 3,63€ à 3,68€
  - Pour les enfants extérieurs : l'augmentation correspondant au nouveau marché et les charges de personnel portant le coût de repas de 3,83€ à 3,99€.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité pour ces tarifs et leur mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain (deux abstentions).

- **Garderie :**

Les tarifs actuels sont : 1<sup>ère</sup> ½ heure = 0.75 € et les ½ heure suivante = 0.55 € (Toute ½ heure commencée est due). Le logiciel INOE nécessite le passage à un tarif unique de la demi-heure. En parallèle, une réflexion est en cours avec la Caf du Cher pour appliquer le quotient familial.

	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES	TARIFS RETENUS
	Prix TTC	Prix TTC	Prix TTC
Enfants des Aix	0,75 0,55	0,75€ par ½ heure	0,75€ par ½ heure
Enfants extérieurs	0,75 0,55	0,80 par ½ heure	0,80 par ½ heure

Heinrich LANGERON: s'il n'avait pas été parent d'élèves, il n'aurait pas été au courant. Christelle PETIT répond que le logiciel a été présenté lors d'un précédent conseil municipal à priori en novembre 2020.

Christelle PETIT présente le logiciel. Maud DUFOUR demande si toutes les familles devront passer par ce portail ? En cas de difficultés, il y aura un accompagnement à la rentrée pour les parents.

Les tarifs « extérieurs » sont plus élevés parce que les parents ne supportent pas les charges de structure à travers les impôts locaux.

Les tarifs sont valables au 1<sup>er</sup> septembre et ils devront être revus chaque année. Jérôme propose de travailler sur un compte de résultat pour l'année prochaine afin de dégager le coût réel : cantine, garderie, écoles. La même chose peut être faite pour la maison médicale.

Claude COMBEPINE s'étonne que cette comptabilité ne soit pas déjà faite. Il existe déjà de la comptabilité analytique répartie par service : écoles, bâtiments, services techniques etc...

Il est demandé aux membres du conseil :

- o D'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre :
  - o un tarif de 0,75€ par demi-heure pour les enfants des Aix,
  - o un tarif de 0,80€ par demi-heure pour les enfants extérieurs,

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité pour ces tarifs et leur mise en place à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain (une abstention).*

### 3. Règlement intérieur cantine garderie 2021-2022

---

Les règlements intérieurs Cantine et Garderie ont été mis à jour pour la rentrée 2021-2022. L'article sur les inscriptions a été modifié en tenant compte des nouvelles modalités liées au logiciel INOE.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider les règlements intérieurs de la garderie et de la cantine.

Précision : il n'est pas noté de tarif sur lesdits règlements.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

### 4. Convention de travaux d'intérêts généraux

---

Lors d'une réunion le 17 juin, Mme VEREECKE – Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation - a présenté le dispositif d'accueil des condamnés aux Travaux d'Intérêts Généraux. Il s'agit d'un dispositif sans coût pour la commune. Il faut au préalable s'inscrire auprès des services judiciaires et définir les postes sur lesquels les personnes peuvent être accueillies.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter l'engagement de la collectivité dans le dispositif d'accueil des TIG
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il y aura un second temps de travail pour définir les postes éligibles au TIG. Cette réunion aura lieu le 27 août prochain. Le choix appartient à la commune d'accepter une personne ou pas. Il y aura un recrutement RH (délégation faite au Maire). Il y a déjà eu des précédents dans la commune. Ces actions s'étaient déroulées sans aucune difficulté.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## 5. Contrat avec le Piano du Lac

---

Cette année le Piano du Lac fera deux représentations à l'étang le jeudi 5 août et le vendredi 6 août à 19h. Jusqu'ici ces prestations étaient gratuites pour les communes, les conditions sanitaires ont contraint les organisateurs à demander une participation financière aux communes.

Un contrat a été établi par le Piano du Lac reprenant les besoins de la troupe :

- Accès aux douches de la station d'épuration
- Campement (accès électricité pour les caravanes)
- Soutien communication (affiches fournies)
- Prise en charges des repas pour 8 personnes
- Les organisateurs se chargent de toutes les démarches auprès de la préfecture pour déclarer l'événement et l'organiser dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

La participation financière de la commune au regard des conditions d'accueil est fixée à 300€ par représentation.

**Dominique GAZOUNNAUD :** faudra-t-il un pass sanitaire obligatoire ? Possible. Cela va mobiliser une personne pour contrôler sinon il faut limiter à 50 personnes. Le prestataire s'engage à contrôler la présence du Pass. (mention au contrat)

**Jérôme VRILOR :** il faudra être extrêmement vigilant au respect des règles.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De valider les conditions d'accueil négociées avec le Piano du lac et la participation financière de 600€ (2 x 300 €) pour la commune.
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents (deux abstentions)*

## 6. Clôture de la régie de recette de Police Municipale

---

Le policier municipal étant muté au 1<sup>er</sup> septembre prochain et n'étant pas remplacé pour l'instant, il convient de clôturer la régie de recette lui permettant d'encaisser les procès-verbaux. Une demande sera faite en ce sens auprès des services de la Trésorerie et de la Préfecture.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter la clôture de la régie de recette de la Police Municipale au 31 août 2021

- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires

Alexis STANOIEVITCH : qu'est-ce qu'une régie ? C'est l'autorisation d'encaisser des recettes par espèces ou chèque puisqu'une collectivité a interdiction de manipuler de l'argent. (exemples de recettes : verbalisation, contraventions, placement de marché..)

Christelle PETIT précise qu'il ne sera pas procédé au remplacement du policier municipal pour l'instant. Nous étions la seule commune de la CDC à avoir un policier municipal. Il faut examiner si un poste ASVP (agent de surveillance de la voie publique) est suffisant.

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **7. Création de postes suite aux avancements de grade 2021**

---

Le centre de Gestion du Cher a donné un avis favorable aux avancements de grade 2021. Il convient de mettre le tableau des effectifs à jour en supprimant et créant les postes suivants :

<b>Postes à supprimer</b>	<b>Postes à créer</b>
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Informations : Le système d'avancement de grade correspond à l'ancienneté et à la reconnaissance du travail. Lorsque les agents arrivent à la fin de la grille correspondant à leur grade ils n'ont plus la possibilité d'avancement d'échelon. Les propositions d'avancement ont été au préalable acceptées par les élus en janvier 2021. Il s'agit par ces postes à supprimer et à créer de mettre le tableau des effectifs à jour.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'accepter la création et la suppression des postes et grades indiqués
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **8. Autorisation d'encaisser un don de 360 €**

---

Suite à la dégradation d'un potelet sur la Place Nationale, il convient d'accepter un don de 360 € correspondant au dédommagement du mobilier urbain par l'administré. Ce coût représente le prix TTC du potelet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'accepter le don de 360 €.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires

*Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents.*

## **9. Questions diverses**

---

- Information sur l'arrêté de défense extérieure contre l'incendie : l'arrêté a été envoyé à la Préfecture le 13 juillet après inventaire de tous les points d'eau incendie,

Thibault CHALLETON précise que ce recensement sert à faire le point sur les réserves d'eau pour le service de secours et incendie en cas de nécessité. L'arrêté a fait l'objet de remarques par le SDIS sur les rivières notamment. L'étang ne fait pas partie des réserves d'eau. Le prochain point de contrôle des PEI aura lieu en septembre.

- L'association du chien Angillonnais nous avait demandé l'an passé un terrain. Une autre solution à Henrichemont avait été retenue par l'association. Finalement cette solution n'a pas abouti et l'association refait une nouvelle demande à la commune qui va nécessiter une convention.

L'accès du terrain devra rester à la disposition de la mairie et les installations devront impérativement être mobiles. Jérôme VRILOR demande à ce que les ateliers installés soient propres et est contre une mise à disposition gratuite. En retour, il faudrait au moins prévoir la gestion des chiens errants par l'association.

*Les membres du conseil municipal demandent à ce que Delphine, Jérôme et Christelle rencontrent à nouveau, sur place, les représentants de l'association pour fixer les conditions : garder un accès aux bosses, pas de caravanes, mobilier qui s'enlève très facilement, garder l'endroit propre.*

- Les arbres de la place nationale ont besoin d'une attention particulière. Ils ont été élagués par une société spécialisée et avec une technique spécifique. Il nous semble important de poursuivre ce travail 2 ou 3 ans pour que les arbres se renforcent. Antoine Llopis a demandé un devis, le coût est de 1 536€ pour 16 arbres.

Il est apparu intéressant de continuer à former les agents à l'aide de la pratique (ils ont déjà reçu une formation théorique). L'engagement ne se fait que sur un an. Le tarif présenté est annuel.

*Les membres du conseil municipal y sont favorables.*

- Noah El BEROUALI est venue se présenter aujourd'hui à la mairie en tant que chef de projet PVD. Elle est chargée d'élaborer les fiches de projet de chaque commune : Henrichemont, Saint Martin d'Auxigny et les Aix d'Angillon. Elle assistera au prochain conseil municipal.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15*

### **Date à retenir :**

- Réunion de rentrée le 1<sup>er</sup> Septembre 2021 à 18h30
- Réunion sur le PLUI le 15 septembre 2021 à 18h30
- **Prochain Conseil Municipal le 20 septembre 2021 à 18h30**